

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018

DELIBERATION N°2018.00279

PROGRAMMATION FRENCHTECH - PARTENARIATS AVEC LE CENTRE JACQUES CARTIER, LE FIL (LA LIMACE) ET L'ECOLE DE LA COMEDIE DE SAINT-ETIENNE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 52 Nombre de pouvoirs : 1 Nombre de voix : 53

Membres titulaires présents :

Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIOL, BARRIER, M. Denis M. Eric BERLIVET, BONNET. Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard M. Régis CADEGROS. CALACIURA. Jean-Yves Mme Stéphanie M. CHARBONNIER. Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles Michèle M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs:

M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

RECU EN PREFECTURE

Le 16 juillet 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180507-D20180027910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180716

<u>Membres titulaires absents excusés</u>:

M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christian FAYOLLE, M. Pascal GONON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Delphine JUSSELME, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018

PROGRAMMATION FRENCHTECH - PARTENARIATS AVEC LE CENTRE JACQUES CARTIER, LE FIL (LA LIMACE) ET L'ECOLE DE LA COMEDIE DE SAINT-ETIENNE

Les partenariats présentés ci-après s'inscrivent dans la feuille de route 2016/2018 de la French Tech Saint-Etienne. Ils concernent les avenants 2018 aux conventions triennales délibérées en 2016.

I – PARTENARIAT AVEC LE CENTRE JACQUES CARTIER

Le Centre Jacques Cartier a pour objectif principal d'intensifier les échanges culturels et économiques et de promouvoir les activités d'enseignement et de recherche entre la région Auvergne-Rhône-Alpes et le Canada dont Le Québec. Le Centre Jacques Cartier est par ailleurs partenaire du hub French Tech de Montréal, Bleu Blanc Tech qui dispose d'une convention avec Saint-Etienne Métropole pour le compte de la French Tech Saint-Etienne.

Le Centre Jacques Cartier et la French Tech Saint-Etienne ont mis en place des échanges notamment lors des Entretiens Jacques Cartier qui auront lieu cette année en partie à Saint-Etienne. A cette occasion des Master-class seront proposées conjointement avec des conférences thématiques.

L'année 2018, dernière année de cette convention triennale est aussi l'occasion de préparer une évolution de la convention vers une convention quadripartite Centre Jacques Cartier, Saint-Etienne Métropole, Ville de Saint-Etienne et l'EPPC Cité du Design, qui consistera à mettre en cohérence les partenariats bilatéraux existants en termes de relations académiques, économiques et institutionnelles.

Conformément à la convention triennale de partenariat (2016-2018) signée en 2016, Saint-Etienne Métropole est sollicitée par la Fondation Jacques Cartier (en charge de la gestion des fonds pour le compte du Centre Jacques Cartier) pour une subvention d'un montant de 20 000 € pour l'année 2018.

II - PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA LIMACE (GESTIONNAIRE DU FIL)

Le FIL a souhaité pouvoir investir le champ des innovations numériques en développant une plate-forme de captation/traitement vidéo, de développement d'applications interactives pour mettre à disposition de ses artistes en résidences l'ensemble des nouveaux moyens de diffusion de contenus culturels (streaming, Web TV, spectacles interactifs...) mis à disposition des startups.

Dans le cadre de la programmation Frenchtech, le FIL organise pour le compte de Saint-Etienne Métropole :

- l'accueil de deux soirées « startups » par an permettant aux entrepreneurs de rencontrer des investisseurs,
- la captation vidéo/son des sessions de formation aux pitchs (présentation en quelques minutes d'un projet devant des investisseurs) en partenariat avec l'école de la comédie,
- la mise à disposition gratuite auprès des startups de la FrenchTech de sa plateforme de création et diffusion de contenus numériques.

Conformément à la convention triennale de partenariat (2016-2018) délibérée le 1^{er} décembre 2016, Saint-Etienne Métropole est sollicitée par La Limace pour une subvention d'un montant de 40 000 € pour l'année 2018. La dépense correspondante sera imputée pour 25 000 € sur le budget investissement et pour 15 000 € sur le budget fonctionnement.

III - PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DE LA COMEDIE

L'École de la Comédie de Saint-Étienne est l'une des six écoles nationales supérieures d'art dramatique en France à être installée au cœur d'un théâtre de création : le Centre Dramatique National (CDN) de Saint-Etienne. Depuis 2008, elle est habilitée par le Ministère de la Culture et de la Communication à délivrer le Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien (DNSPC).

L'Ecole de la Comédie souhaite capitaliser sur sa nouvelle implantation au sein du quartier Manufacture pour se développer et créer des synergies avec les programmes d'animation associés. Dans le cadre de la programmation Frenchtech, l'Ecole propose ainsi :

- la réalisation de deux sessions (6 startups par session) annuelles de formation des startups aux pitchs,
- l'accueil une fois par an dans la nouvelle comédie d'un concours de pitchs de startups (dimension régionale dans un premier temps).

Conformément à la convention triennale de partenariat (2016-2018) délibérée le 1^{er} décembre 2016, Saint-Etienne Métropole est sollicitée par l'Ecole de la Comédie pour une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € pour l'année 2018.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer une subvention de 20 000 € à la Fondation Jacques Cartier au titre de la programmation Frenchtech Saint-Etienne,

 la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2018 sur le compte 65738 SUBFCT FLI,
- <u>décide d'attribuer une subvention de 40 000 € (dont 25 000 € en investissement et 15 000 € en fonctionnement) à l'association La Limace,</u>

 <u>la dépense de fonctionnement correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2018 sur le compte 65738 SUBFCT FLI,</u>

- la dépense d'investissement correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2018 sur le compte 204-111 SUBINV FLI,
- <u>décide d'attribuer une subvention de 60 000 € à l'Ecole de la Comédie,</u>

 <u>la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2018 sur le compte 65738 SUBFCT FLI,</u>
- approuve les projets d'avenants aux conventions inhérents à ces affaires,
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ces avenants et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de ces affaires.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU